

REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
TANINDRANANA- FANAFANANA-FANOROSORANA

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

DIRECTION DES SERVICES EXTERIEURS

SERVICE DES OPERATIONS COMMERCIALES

BUREAU DES DOUANES DE TOAMASINA-
SERANANA

AVIS
AU
PUBLIC

N° 791 MFB/SG/DGD/D1/S11/21TO/BD

OBJET: Passage au scanner obligatoire des conteneurs export en provenance de TANA

Il est porté à la connaissance du public que le passage au scanner est désormais obligatoire pour tous les conteneurs des déclarations à l'exportation établies dans les bureaux de Douanes autres que Toamasina – Seranana. La certification du caractère intact des plombs par les agents du BSE/Porte 3, en vue de leur entrée dans l'enceinte du TAC, intervient après le scanning.

Toamasina, le 16 AUG 2010
LE RECEVEUR DES DOUANES

JEAN LOUIS RAKOTONIRAINY
Directeur Principal des Douanes